

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

© Direction de la Communication - Ville de Sèvres - Septembre 2026

Renseignements :

Atelier municipal de sculpture et de modelage
Direction des Relations publiques, des Loisirs et de la Culture
Mairie de Sèvres - 54, Grande-Rue - 92310 Sèvres
Inscription au forum des associations le 5 septembre
ou sur sevres.fr

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE



Atelier municipal de Sculpture et de modelage

— 2026 / 2027

Reprise des cours
semaine du 14
septembre 2026

Inscription au forum
des associations
et du bénévolat
le 5 septembre ou
sur sevres.fr

- ☐ Terre cuite
- ☐ Modelage

Ville de Sèvres



 **hauts-de-seine**
LE DÉPARTEMENT

Situé dans la salle Pierre de Grauw de la Maison des associations (galerie du Théâtre, accès par le 2 bis rue Lecointre ou par le 64 bis rue des Binelles), l'atelier municipal de sculpture et de modelage de la Ville de Sèvres propose à ses adhérents de découvrir cette activité artistique sous toutes ses formes.

Les élèves y apprennent les bases fondamentales de la sculpture à travers le travail de la matière, de la forme, de l'espace et de l'imaginaire. Toutes les conditions sont réunies pour la progression de chacun.

Les cours hebdomadaires

Sculpture terre cuite (adultes)

Professeuse : Nathalie Lehmann

Lundi

16 h 30 - 19 h 30

Mardi

18 h - 21 h

Modelage, sculpture terre cuite et bois (adultes)

Professeur : Louis-Philippe Antunes

Mercredi

18 h - 21 h

Jeudi

18 h - 21 h

Modelage (8 à 13 ans)

Professeur : Louis-Philippe Antunes

Mercredi

15 h 30 - 17 h 30

Pas de cours pendant les vacances scolaires

Les tarifs

Durée

Sévriens

Non Sévriens

2 heures
par semaine
(moins de 25 ans)

243,00 €

266,00 €

3 heures
par semaine
(25 ans et plus)

393,00 €

442,50 €

Les modalités d'inscription

I. a) Une réduction de 10% sur la participation globale est accordée aux élèves sévriens inscrits à deux activités et plus.

b) une réduction de 10% sur la participation la plus élevée est accordée pour l'inscription de deux élèves sévriens d'une même famille.

c) une réduction est accordée pour l'inscription de trois élèves sévriens et plus d'une même famille. La réduction est de 20% sur la participation la plus élevée et de 10% sur la ou les participations suivantes.

L'abattement prévu au I. a) n'est pas cumulable avec les abattements prévus aux I. b) et I. c).

II. Un acompte de 15 € sera versé lors de l'inscription de l'élève.

III. La redevance annuelle est réglée au moment de l'inscription pour toute l'année scolaire.

Elle ne donne pas lieu à remboursement, sauf en cas de circonstances exceptionnelles justifiées.

Reprise des cours le 14 septembre 2026

Inscription au forum des associations
le 5 septembre ou sur sevres.fr